

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2009

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 novembre 2009 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Daniel ROCHE, Maire.

Etaient présents : ROCHE Daniel, RAVEL Chantal, ROUX Philippe, HERAUDEAU Corinne, ACCA Jean-Michel, MOREL Catherine, RICHARD Christian, NOUVEL Philippe, THOMAS Guy, RIEUX Nicolas, PRADAL Anna MARTIN Christine, MAGAT Gérard, BADEL Daniel, CHAPELON Christian

Absent et excusé : BARAL Julien

Absents : EYRAUD Loïc, RIQUELME Claude, RIBOT Christophe

Secrétaire : Monsieur Gérard MAGAT

Monsieur le Maire fait approuver après lecture, le compte rendu du dernier conseil municipal. Il invite ensuite les membres à examiner l'ordre du jour.

I - Mission d'étude : stockage et évacuation des eaux pluviales – Aménagement Place de la Poste.

Monsieur le Maire rappelle le programme des travaux eaux pluviales (collecte, stockage, évacuation des eaux pluviales aménagement de la place de la poste) : montant à engager des travaux estimés à 109.500,00 € H.T..

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier la mission d'étude : stockage et évacuation des eaux pluviales – Aménagement Place de la Poste à POYRY ENVIRONNEMENT S.A., 130, Route de Châteauneuf 26203 Montélimar.

Cette mission d'étude consiste à :

- Mission de maîtrise d'œuvre (6,00 % du montant des travaux H.T.)... 6.570,00 € H.T.
- Mission coordination..... 1.000,00 € H.T.

Montant total H.T.....	7570,00 € H.T.
T.V.A. 19.60 %.....	1.483,72 €

Montant total T.T.C.....	9.053,72 €
--------------------------	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- ACCEPTE la proposition de prestations de POYRY ENVIRONNEMENT S.A., 130, Route de Châteauneuf 26203 Montélimar, pour un montant total H.T. de 7.570,00 € soit 9.053,72 € T.T.C..
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches administratives nécessaires.

II - : Etude de la ZPPAUP (Choix du prestataire).

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 février 2008 concernant la création d'une Z.P.P.A.U.P..

Trois propositions reçues pour la mission d'étude du projet de Z.P.P.A.U.P. ont été présentées en commission d'urbanisme du 29 juin 2009.

Monsieur le Maire donne lecture du contrat entre la Commune de SAUZET, représentée par son Maire, Daniel ROCHE, d'une part et Michèle PRAX, urbaniste, 2, rue Menon 38000 Grenoble, Mandataire et Sylvie AMSELEM, architecte du patrimoine, 18, rue Lakanal 38000 Grenoble, d'autre part.

Monsieur le Maire propose de confier cette mission d'étude du projet de Z.P.P.A.U.P. à : Michèle PRAX – Urbaniste et Sylvie AMSELEM – Architecte du patrimoine pour un montant total H.T. de 22.405,00 € dont la répartition par intervenant est la suivante :

- Michèle PRAX : 18.845,00 € H.T.
- Sylvie AMSELEM : 3.560,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- ACCEPTE la proposition de mission d'étude du projet de Z.P.P.A.U.P. de Michel PRAX – Urbaniste et de Sylvie AMSELEM, architecte du patrimoine, pour un montant total H.T. de 22.405,00 € dont la répartition par intervenant est la suivante :
 - Michèle PRAX : 18.845,00 € H.T.
 - Sylvie AMSELEM : 3.560,00 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches administratives nécessaires.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents relatifs à cette mission.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les demandes de subventions auprès des services et administrations concernés.

III - Délibération modificative budget 2009.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 juin 2009 concernant l'adhésion pour la gestion du périscolaire à Magnus, logiciel web (abonnement mensuel, installation, paramétrage et formation du personnel).

Aussi, il convient de voter les crédits suivants afin de pouvoir procéder aux opérations de règlements des factures émises. En effet, le budget initial n'a pas prévu de dépense correspondante.

Investissement :

Au Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles, articles 205 – concessions et droits similaires, logiciels (opération 1003) : 800.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres vote en dépenses ce supplément de crédit par prélèvement sur le chapitre 21- article 2183 : 800.00 €.

IV - Amendes de police (attribution au titre des amendes de police du Conseil Général).

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des nouvelles dispositions pour le versement de la dotation amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants présentées par la circulaire de Monsieur le Préfet de la Drôme en date du 05 juin 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité de ses membres :

SOLLICITE l'aide du Département pour une attribution au titre des amendes de police pour l'année 2009.

V - Désignation des représentants à la CLI (Commission Locale d'Information) de Cruas-Meysse.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commission Locale d'Information de CRUAS-MEYSSE a été créée par les arrêtés départementaux des 1^{er} octobre 1984, 7 décembre 1999 et 18 septembre 2001.

Plus récemment, la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sûreté nucléaire et le décret n° 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux Commissions Locales d'Information auprès des installations nucléaires de base ont apporté aux CLI une véritable assise juridique et ont précisé les missions et les obligations des CLI.

A cet effet, afin d'assurer la mise en conformité de la CLI avec ces textes, la CLI de CRUAS-MEYSSE doit revoir sa composition.

Conformément à l'avis rendu lors de la session de la CLI du 30 avril 2009, la commune de SAUZET disposerait d'un siège dans la future composition envisagée et ce pour une durée de 2 ans.

Aussi, à la demande de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Ardèche, le Conseil Municipal est appelé à désigner, pour représenter la Commune de SAUZET à la CLI de CRUAS-MEYSSE, 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Représentant titulaire : Monsieur ROUX Philippe.
- Représentant suppléant : Monsieur MAGAT Gérard.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres décide :

- D'approuver la désignation des membres proposés pour siéger à la CLI de CRUAS-MEYSSE.
- De transmettre cette délibération à Monsieur le Président du Conseil Général de l'Ardèche.

VI - Contrat de maintenance logiciel « MICROBIB ».

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de maintenance logiciel « MICROBIB » concernant l'informatique de la bibliothèque municipale entre MICROBIB SARL et la Commune de SAUZET.

Ce contrat prendra effet au 1^{er} décembre 2009 pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

DONNE un avis favorable pour ce contrat.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance logiciel « MICROBIB » entre MICROBIB SARL ayant son siège social à Le Bourg 17120 EPARGNES et la Commune de SAUZET représentée par son Maire.

VII - Demande de subvention A.D.I.M. année scolaire 2009/2010.

a) Subvention A.D.I.M. année scolaire 2009/2010 :

Notre commune a passé convention avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux depuis le 9 septembre 2002 pour un enseignement de la musique à l'école primaire.

Le nombre d'heure année d'enseignement est de 2 heures depuis la rentrée de septembre 2003.

Cette intervention représente une charge financière importante pour le budget communal :

- en 2009 : 2h par semaine du 1^{er} janvier au 31 décembre au tarif de 1.500,00 € l'heure année soit 3.000,00 €.
- en 2010 : 2h par semaine du 1^{er} janvier au 31 décembre au tarif de 1.540,00 € l'heure année soit 3.080,00 €.

Cet enseignement musical profite à l'ensemble des élèves de notre école (200 élèves environ).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Général en faveur de l'enseignement spécialisé de la musique auprès des élèves de l'école publique de notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- SOLLICITE une subvention du Conseil Général pour cet enseignement musical.
- DEMANDE à Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès des diverses administrations pour obtenir cette subvention.

b) Avenant au protocole d'accord entre la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux et la Commune de SAUZET :

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant au protocole d'accord n° 260338COMMU établi entre la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux et la Commune de SAUZET. Cet avenant prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2010. Le tarif de l'heure-année sera de 1.540,00 € à partir du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- DONNE un avis favorable pour cet avenant n° 260338COMMU.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant entre la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux et la Commune de SAUZET.

VIII - Fixation tarif des repas cantine destinés aux non scolaires.

Monsieur le Maire fait part du souhait de créer un tarif des repas cantine destinés aux non scolaires, essentiellement des enseignants ou intervenants dans l'école.

Jusqu'à présent, le prix du repas était unique donc identique à celui des enfants, soit à ce jour 3,90 € depuis le 1^{er} janvier 2008.

Cependant ce prix privilégié pour les enfants ne prend pas en compte le coût effectif de revient du repas (prix du repas fourni par le prestataire, frais de personnel, investissement immobilier et mobilier, charges de chauffage, d'électricité, ...).

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix du repas cantine destiné aux non scolaire à 6,50 € à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

ACCEPTE de fixer le prix du repas cantine destinée au non scolaire à 6,50 € à compter du 1^{er} janvier 2010.

IX - : Barème participation C.C.A.S. : portage de repas à domicile.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Sauzet a mis en place le 1^{er} septembre 2006 un service de portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées ou handicapées résidant à Sauzet.

Une prise en charge d'une partie du coût du repas peut être octroyée par le C.C.A.S. selon les ressources des personnes.

Le barème de prise en charge est valable pour l'année civile et révisable dans le courant du 4^{ème} trimestre pour l'année suivante.

Pour l'année 2010, le revenu imposable de référence sera celui de 2008.

Le barème de prise en charge est le suivant :

Pour 2010 et d'après le revenu imposable 2008

Situation familiale	Revenu imposable	Prise en charge CCAS
Personne seule	Compris entre 0 et 11.800 €	3,10 €
	Compris entre 11.801 € et 14 100 €	2,10 €
	Supérieur à 14 101 €	néant
Couple	Compris entre 0 et 18 000 €	3,10 €
	Compris entre 18 001 € et 21 400 €	2,10 €
	Supérieur à 21 401 €	néant

D'autre part, à ce jour SERVEA DROME REPAS SERVICE n'a pas prévu d'augmentation du prix des repas : de ce fait les montants des prises en charge sont inchangés.

Si le prestataire appliquait une hausse le montant de la prise en charge serait modifié pour maintenir un prix de revient du repas, pour le bénéficiaire, à 6,50 € ou à 7,50 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce barème.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

Valide le barème ci-dessus proposé par Monsieur le Maire et le C.C.A.S.

X - Subvention exceptionnelle à l'association « Sauzet Human Team (4 L Trophy).

Monsieur le Maire présente la demande de subvention présentée par l'association « Sauzet Human Team ».

Elle participe au 4L Trophy, course d'orientation dans de désert marocain en février 2010.

Mais l'association réalise aussi un projet humanitaire en acheminant des fournitures scolaires afin de permettre la scolarisation d'enfants défavorisés.

Cette association, née en juillet 2009, regroupe 3 équipes :

- Léo LOCOLA et Marin TOURNIER, tous deux de Sauzet
- Romain LAZARE de Sauzet et Hugo COURTIAL.
- Florian BELIN de Sauzet et Tristan AMAND.

En contrepartie d'une subvention, ils s'engagent à des actions avec l'école de Sauzet.

Le budget prévisionnel par voiture et par équipe s'élève à 6.500,00 €.

Compte tenu de leur parcours dans l'école de Sauzet, Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 50,00 € par jeune Sauzillard, soit une subvention exceptionnelle de 200,00 € à l'association « Sauzet Human Team ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

- ACCEPTE d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « Sauzet Humam Team ».
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour verser cette subvention exceptionnelle prise sur l'article 6574 – subvention aux associations – ligne subventions exceptionnelles – budget 2009.

XI - Subvention exceptionnelle à l'association « Comité des Fêtes ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une subvention d'un montant de 1.000,00 € à l'association « Comité des Fêtes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

Donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1.000,00 € à l'association « Comité des Fêtes

Cette subvention sera prélevée sur les subventions diverses et exceptionnelles, article 6574 du budget 2009.

XII - C.C.P.M. : Rapport d'activités année 2008.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du rapport d'activités année 2008 disponible au secrétariat de Mairie.

XIII - Association des Maires de France : Rapport annuel 2008-2009.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du rapport annuel 2008- 2009 disponible au secrétariat de Mairie.

VX - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse : Rapport d'activité 2008.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du rapport d'activité 2008 disponible au secrétariat de Mairie.

XV – CAUE : Rapport d'activité 2008.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du rapport d'activité 2008 disponible au secrétariat de Mairie.

XVI – Energies SDED : Rapport d'activités 2008.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du rapport d'activités 2008 disponible au secrétariat de Mairie.

XVII – Syndicat des Portes de Provence : Rapport annuel 2008.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du rapport annuel 2008 disponible au secrétariat de Mairie.

XVIII – Comptes rendus réunion syndicats et commissions.

- Monsieur ROUX donne le compte rendu de la réunion du SDED du 20/11/2009 (réélection du bureau du SDED) ainsi que d'une réunion traitant du développement du photovoltaïque.
- Monsieur MAGAT fait part à l'Assemblée de la mise en place de la nouvelle CLI. Rappel campagne pastilles d'iodes, élection des membres du Conseil d'Administration, taux d'utilisation de la centrale 83%.
- Monsieur ACCA nous fait part de la mise en place de la commission urbanisme à la CCPM avec Monsieur PEILLARD, Maire de La Laupie – Président. La commission a visité les divers bâtiments (bâtiments CCPM, CLSH La Laupie, CLSH Sauzet, et Petite Enfance Cléon d'Andran). Concernant la S.P.M.R. Pipeline : les travaux d'insonorisation sont en cours, insonorisation des pompes.
- Monsieur THOMAS nous donne le bilan de la saison des gîtes de La Richarde : la location a été assez bonne, environ 8.000 € brut. Concernant les travaux, il y a une malfaçon importante sur l'assainissement non collectif. Il faut également améliorer la mise en place des colonnes de tri sélectif.
Monsieur THOMAS fait part du problème du marché le samedi matin (autorisations droits de place).
- Monsieur RICHARD nous donne le compte rendu des diverses réunions du Syndicat du Grand Pré : depuis le dernier conseil municipal nous n'avons toujours pas de D.G.E. mais le travail continu. Signature d'un marché à maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général pour la station d'épuration. L'Agence de l'Eau attribue une subvention de 192.000 €, ce qui va permettre de commencer les travaux du séparatif des réseaux eaux pluviales / eaux usées sur la Commune de

SAUZET début 2010. Une réunion aura lieu jeudi 19 novembre 2009 avec Monsieur Philippe JOUFFRE du Syndicat des Eaux du Bas-Roubion pour évoquer la réfection de la conduite d'eau potable qui traverse Sauzet (Est/Ouest). Ces travaux devraient se faire en coordination avec les travaux du séparatif des réseaux eaux pluviales / eaux usées.

Monsieur RICHARD donne le compte rendu de la commission SPANC (CCPM). Un diagnostic est fait sur toutes les stations autonomes. Le SPANC doit-il se limiter au diagnostic ou doit-il proposer la réhabilitation des installations non conformes ?

Monsieur RICHARD donne un compte rendu de la commission eau, rivières, environnement (CCPM) : il a été question des travaux concernant les crues et les inondations, dossier du Manson environ 800.000 € de travaux et dossier du Merdary à St Marcel les Sauzet environ 500.000 € de travaux. Pour le contrat de rivière, l'étude de faisabilité est lancée.

- Madame MARTIN fait savoir que le Syndicat Irrigation Rhône Montélimar ne sera plus avec la SAUR mais avec le SYGRED à compter du 01/01/2010. Les installations devraient être remises en état avant le transfert SAUR/SYGRED.

Madame MARTIN donne le bilan de la Semaine Bleue : bonne participation lors de cette journée consacrée aux jeux. Il est proposé de faire 01 ou 02 autres journées en 2010.

- Madame HERAUDEAU fait savoir à l'Assemblée que la Commune de Sauzet n'a pas été retenue dans les 51 dotations pour l'Ecole Numérique Rurale. Pour l'instant il n'y a pas de 2^{ème} phase, donc il faudra peut-être financer cette opération nous-mêmes.

Site internet de SAUZET : désormais, accès disponible pour modifier et faire les mises à jour

Madame HERAUDEAU donne le compte rendu de la commission finances (CCPM) : une réunion a eu lieu avec le Percepteur et les 31 délégués : situation financière – plus de capacité d'autofinancement donc plus de possibilité de rembourser les emprunts, excédent de fonctionnement nécessaire. Pour augmenter les recettes il faut augmenter les charges fiscales.

Concernant le coordinateur de la Petite Enfance : non renouvellement de son contrat au 31/12/2009.

Concernant l'Association « Arc en Ciel » (CLSH) dissolution avec le passage en gestion CCPM au 01/01/2009. Cette association n'a plus d'activité et a un excédent d'environ 10.000 €.

- Madame RAVEL fait savoir que le repas offert aux personnes âgées par le CCAS a eu lieu le 15/11/2009, 125 personnes. Réunion le 19/11/2009 pour la préparation des colis pour les personnes âgées de plus de 70 ans.

Plan Communal de Sauvegarde : Ce plan est à mettre à jour. Madame RAVEL propose d'organiser une réunion de travail le mercredi 25/11/2009.

- Monsieur ROCHE fait savoir que dans les prochains jours nous allons recevoir le projet d'acte du terrain pour les médicaux.